



ASSEMBLEE GENERALE 5 avril 2023

Membres présents

Collège 1 :

Présidents de Parcs : Michaël Weber, président, Philippe Gamen, 1^{er} vice-président, Jean Mangion, trésorier, Guillaume Maréchal (Ardennes), Catherine Marlas (Causses du Quercy), Caroline Benoit (Montagne de Reims), Jean-Jacques Boussaingault (Gâtinais Français), Amélie Caro (Armorique), Jacques Charron (Boucles de la Seine normande), Didier Codorniou (Narbonnaise en Méditerranée), Benjamin Demailly (Vexin français), Michel Garcia (Pyrénées Catalanes), Michel Gros (Sainte Baume), David Lappartient (Golfe du Morbihan), Laurent Laroche (Brenne), Denis Leroux (Doubs Horloger), Laurent Marting (Normandie Maine), Patricia Poupart (Baie de Somme), Eric Provost (Brière), Stéphane Rodier (Livradois Forez), Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine), Daniel Vialelle (Haut Languedoc), 22

2^e élu : Benoit Baranger (Loire Anjou Touraine), Zine-Eddine M'Jati (Gâtinais Français), Jocelyne Mansana (Volcans d'auvergne), Pascal Marie (Marais du Cotentin et du Bessin), Bertrand Walh (Vosges du Nord), 5

Directeurs : Severine Adroguer Casasayas (Pyrénées Catalanes), Philippe Andlauer (Causses du Quercy), Celine Bavois Davril (Ardennes), Xaxier Beaussart (Haut Languedoc), Eric Blot (Alpilles), Yvon Brunelle (Avesnois), François Charlet (Caps et Marais d'opale), Olivier Claude (Ballons des Vosges), Nathalie D'Acunto (Lorraine), Bruno Daval (Brière), Baptiste Deguin (Volcans d'Auvergne), Laurence Dervaux (Boucles de la Seine normande), Jean-Luc Desbois (Massif des Bauges), Jean-François Franck (Armorique), Olivier Georges (Morvan), Suzanne Gioanni (Verdon), Olivier Guiard (Aubrac), Emmanuelle Guilmault (Gâtinais Français), Muriel Hascoet (Golfe du Morbihan), Olaf Holm (Montagne de Reims), Rita Jacob (Vosges du nord), Denis Letan (Marais du cotentin et du Bessin), Thibault Meurgey (Loire Anjou Touraine), Yannick Nancy (Doubs Horloger), Sophie Payer (Forêt d'Orient), Olivier Putot (Vercors), Emilie Ruin (Baronnies Provençales), Geneviève Santini (Normandie Maine), Dominique Vergnaud (Livradois Forez) 29

Collège 2 : Katia Bourdin (Nouvelle Aquitaine), Florence Cerbai (Auvergne Rhône Alpes), Autore Lagneau (Bourgogne Franche Comté), Guillaume Maréchal (Grand Est), Pascal Marie (Normandie), Laurent Marting (Normandie), Jean-François Renard (Ile de France), Ghislaine Senée (Ile de France) 8

Collège 3 : ras

Collège 4 : Didier Babin (MAB France), Gilles Benest (FNE), Emma Normand (FFE), Alain Fertsler (Club Vosgien) 4

Ont donné pouvoir :

Collège 1 Présidents : Jacques Adenot (Vercors), Bertrand Bastide (Aubrac), Jacqueline Bouyac (Mont Ventoux), Guislain Cambier (Avesnois), Philippe Brugere (Millevaches en limousin), Lionel Chauvin (Volcans d'auvergne), Kamel Chibli (Pyrénées Catalanes), Bernard Clap (Verdon), Jacques Costa (Corse), Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Pascal Duforestel (Marais poitevin), Jérôme End (Lorraine), Dominique Escaron (Chartreuse), Richard Fiol (Grands Causses), Félix Ismain (Martinique), Grégory Lelong (Scarpe-Escaut), Patrice Marchand (Oise Pays de France), Sylvain Mathieu (Morvan), Nicole Peloux (Baronnies Provençales), Dominique Santoni (Luberon), Françoise Vespa (Haut jura), Sophie Warot Lemaire (Caps et marais d'opale), Dominique Alix (Monts d'Ardèche), Laurent Seguin (Ballons des Vosges), 24

Collège1 Directeurs : Sylvie Capron (Oise Pays de France), Fabrice Château (Périgord limousin), Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises), Artur Fatela (Chartreuse), Laure Galpin (Luberon), Sandrine Gardet (Pilat), Juliette Gioux (Millevaches en Limousin), Agnes Lanthier (Vexin français), Caroline Muller (Monts d'ardeche), Beatrice Neel (Haut Jura), Ken Rayna (Mont Ventoux), Christine Roblez (Landes de Gascogne), Isabelle Zarlenga (Scarpe Escaut), 13

Collège 1 2^e élu : Jean-Luc Blaise (Pyrénées Catalanes), Nathalie Boudoul (Livradois Forez), Sylvie D'alguerre (Ballons des Vosges), Jocelyn Fert (Pyrénées Ariégeoises), Emmanuelle Gazel (Grands Causses), Ronan le Delezir (Golfe du Morbihan), Martine Mazoyer (Pilat), Carine Paillard (Sainte Baume), Marie-Pierre Pons (Haut Languedoc), Serge Sore (Landes de Gascogne), Alexandra Turnar (Massif des Bauges), Michel Vartanian (Vercors), Noelle Trinquier (Luberon), Benoit Wascot (Avesnois), 14

Collège 2 : François De Canson (Ile de France), Hubert Dejean de la Batie (Normandie), Jean-Philippe Dugoin-Clement (Ile de France), Jérôme End (Grand Est), Philippe Henri (Pays de la Loire), Roland Marion (Pays de la Loire), Catherine Meunier (Normandie), Maxime Meyer (Auvergne Rhône Alpes), Cédric Vial (Auvergne Rhône Alpes), Elisabeth Brussat (Auvergne Rhône Alpes), Pascale Hameau (Pays de la Loire), 11

Collège 4 : Loic Bidault (FCEN), J Michel Bouillerot (FFCT) 2

Invités : Nils Brunet (Causses du Quercy), Brice Rogir (Commissaire aux comptes - Sofideec), François Mitteault (Corp)

Equipe Fédération : Eric Brua, Dominique Vespuce, Valérie Petel, Thierry Mougey, Stéphane Adam, Olivier André, Ophélie Peirin, Clara Fontana, Florence Moesch, Anais Tessore, Léa Juret, Aurélie Philippeau, Lea Roumazeilles, Anne Le Garrec, Nathalie Streib, Sylvie Gauchet, Christine Rosse.

Assemblée générale ordinaire

QUORUM :

Rappel des statuts « Les délibérations ne sont valables que si un tiers des membres est présent ou régulièrement représentée. » $1/3 = \text{nombre de membres divisés par } 3 = \text{soient } 87 \text{ présents + représentés}$

Avec 132 membres présents et représentés, le quorum est atteint. L'Assemblée générale peut se réunir.

AG du 5 avril	nombre de membres statutaires	nombre de présents	nombre de représentés (pouvoirs)	total AG 5 avril
collège 1	174	56	51	107
collège 2	67	8	11	19
collège 3	1			0
collège 4	17	4	2	6
total	259	68	64	132
quorum (1 tiers)	86,33			51%

L'Assemblée générale se tient à la mairie du 10^e arrondissement de Paris et est accueillie par Sylvain Raiffaud, maire adjoint.

1) Renouvellement partiel des instances

Suite au départ de deux membres des collèges 1 et 2 Bernard Vauriac et Emmanuel Mandon (faisant respectivement suite à une nouvelle présidence de Parc et à une nouvelle désignation), il est proposé aux collèges 1 et 2 de désigner un nouveau représentant au sein du Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Délibération

Le collège 1 désigne le représentant au Bureau, suivant :

**- Pascal Duforestel, président du Parc du Marais poitevin
adopté**

Seuls participent au vote les élus du Collège 1.

Délibération

Le collège 2 désigne le représentant au Bureau, suivant :

**- Jean-François Renard, conseiller régional Ile de France
adopté**

Seuls participent au vote les élus du Collège 2.

2) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 6 avril 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

3) Rapport moral du Président

Chers collègues présidentes et présidents, directrices et directeurs de Parcs, chers collègues élus régionaux, chers partenaires,

Je suis heureux d'ouvrir cette assemblée générale, dans la mairie du 10^e arrondissement. Je remercie chaleureusement Alexandra Cordebard, Maire d'arrondissement de nous avoir permis d'organiser notre assemblée générale dans cette très belle salle. Je suis d'autant plus heureux d'être ici qu'il s'agit désormais de « notre » Mairie et notre Maire. Nos futurs locaux, au 27 rue des petits hôtels, se situent non loin d'ici. Madame la Maire, désormais vous avez l'honneur d'être un peu le Maire des 58 Parcs naturels régionaux de France. Je vous remercie surtout, toutes et tous d'avoir fait l'effort de vous déplacer à Paris malgré l'incertitude actuelle liée aux mouvements sociaux.

J'aimerais ouvrir notre assemblée générale en rendant hommage à Bernard Vauriac, ancien président du Parc naturel régional du Périgord Limousin et Emmanuel Mandon, conseiller régional d'Auvergne Rhône Alpes et ancien président du parc naturel régional du Pilat. Ils ont tous les deux intégré le Bureau en 2016 et ont présidé respectivement la commission urbanisme, paysage et énergie et la commission biodiversité gestion de l'espace. Je les remercie très chaleureusement pour leur investissement et leur assiduité. Emmanuel Mandon est désormais Député. Mandat dans lequel, je le sais, il mettra à profit sa parfaite connaissance des Parcs naturels régionaux. J'avoue regretter la perte de l'unique parlementaire que nous avons au Bureau. Il est précieux pour nous de pouvoir maintenir un lien permanent avec les parlementaires. D'un point de vue institutionnel, c'est un sujet sur lequel, je pense que notre Fédération devrait progresser.

Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux entrants, Pascal Duforestel qui a été désigné par les membres du collège 1. Pascal Duforestel qui n'a pas pu se joindre à nous étant actuellement en déplacement à l'étranger. Il est président du Parc naturel régional du Marais poitevin et conseiller régional de Nouvelle Aquitaine. Je souhaite la bienvenue à Jean-François Renard qui a été désigné au sein du collège 2, conseiller régional de la Région Ile de France en charge de la ruralité et élu au bureau du Parc naturel régional du Vexin Français. Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la Fédération des Parcs. Je compte sur votre engagement et je suis certain que vous apprécierez la qualité des débats au sein de notre Bureau. Nous y défendons avec beaucoup de conviction notre magnifique réseau et toujours au-delà des appartenances politiques.

Je salue la désignation de nouveaux conseiller régionaux d'Auvergne Rhône Alpes à notre assemblée générale : Thierry Kovacs et Florence Cerbai.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour saluer les nouvelles présidentes et nouveaux présidents qui ont été élus au courant de l'année 2022-2023 (Anne Claudius Petit, Camargue, Anne-Marie Almoester-Rogrigues, Périgord-limousin, Charles Zilliox, Pilat)

ainsi que les nouvelles directrices et nouveaux directeurs :

Jean-François Franck, Armorique
Jean Mola, Haute vallée de chevreuse
Muriel Hascoet, Golfe du Morbihan
Christophe Fonfreyde, Camargue
Sophie Payer, Forêt d'Orient
Nils Brunet, Causses du Quercy
Marc Fiquet (qui devrait arriver en avril), Queyras
Frédéric Faissolle (arrivée au 1er mai) Sainte Baume

Chers collègues, l'urgence écologique, objectivée par les rapports des experts qui se succèdent, prend de plus en plus de place dans les médias, dans les discours politiques et dans la conscience collective. Il aura fallu de nombreuses années pour que le changement climatique ne soit plus perçu comme une notion abstraite, cernée uniquement par une poignée de scientifiques. Ce changement majeur marque déjà notre quotidien. Nous avons tous en mémoire les feux qui ont impacté durement certains de nos territoires l'été dernier et tout particulièrement les Landes de Gascogne et l'Armorique. Nous avons marqué notre solidarité avec l'ensemble des Parcs impactés et nous nous mobilisons pour faire des propositions sur le sujet. Mais la crise ne va pas s'arrêter à l'été 2022. Déjà, le Président de la République prépare la France et les français à affronter une crise de l'eau. L'urgence et la nécessité de s'adapter deviennent de plus en plus concrètes. A cela s'ajoute l'érosion

majeure de la biodiversité. Et cette deuxième composante de la crise écologique est tout aussi grave, sinon plus.

Face à ces enjeux, nous revendiquons la vision des Parcs. La vision que nous défendons depuis plus de 50 ans. D'abord ces enjeux doivent être appréhendés de manière transversale. Une priorité ne doit pas en remplacer une autre. Ensuite, la nécessaire accélération des mesures qui nous permettra de faire face à ces enjeux ne doit pas se faire au détriment de nos territoires. Bien au contraire, la transition écologique doit être perçue par nos concitoyens comme une nouvelle opportunité pour nos territoires ruraux. A défaut, une crise sociale risque de s'ajouter à la crise écologique. Enfin l'accélération et la massification des mesures liées à la transition écologique doit répondre au principe de cohérence avec le classement en Parc naturel régional et avec nos chartes. Il s'agit d'être exemplaire quand nous déployons par exemple les dispositifs de production d'énergies renouvelables, quand nous prenons des mesures de gestion de l'eau, ou quand nous adaptions nos forêts au changement climatique. Ne confondons pas accélération et précipitation.

Mais malheureusement, la période ne prête pas à la sérénité. La crise écologique fait peur. Notre jeunesse est un excellent reflet du caractère anxiogène de la crise écologique. Face à la peur, nous devons opposer un avenir désirable, face à la peur, nous devons proposer des moyens d'agir. Les Parcs sont des territoires d'inspiration. Nous pouvons et devons contribuer encore d'avantage à construire la transition écologique française. Nous devons participer à l'émergence d'un projet écologique et social fédérateur car, nous le savons mieux que personne, la ruralité y jouera un rôle majeur.

L'année 2022 a été l'occasion de pointer un certain nombre de limites auxquelles nous sommes confrontés. D'abord celle de notre légitimité. Nous avons régulièrement pointé du doigt des décisions qui nous semblent incohérentes avec notre classement. Dans le Haut Languedoc qui rencontre de grandes difficultés à faire respecter les conditions de déploiement des éoliennes inscrites dans sa charte, et qui avaient pourtant fait l'objet d'un consensus, dans les Monts d'Ardèche où la construction d'un gigantesque édifice religieux a été autorisée sur une zone humide classée Natura 2000 et contre l'avis du Parc, dans le Morvan où les élus se mobilisent contre les coupes rases mais peinent à obtenir des mesures d'encadrement qui paraissent pourtant évidentes aux yeux des citoyens de ce territoire ou dans les Ardennes concernant les mesures d'adaptation au changement climatique et plus particulièrement l'usage d'essences allochtones. Nous avons alerté l'État à de nombreuses reprises sur tous ces sujets. Nous savons tous, et fort heureusement, que ces exemples ne constituent pas la norme. Que nos avis sont en général sollicités par les services de l'État et majoritairement pris en compte. Mais ce sont les échecs qui sont pointés du doigt. Ce sont ces limites qui sont médiatisées. Et l'impact sur l'opinion public est potentiellement catastrophique. Il est d'autant plus fort que la défiance vis-à-vis des institutions ne cesse de croître et que les attentes de changements sont fortes. Nos présidents, nos équipes le voient bien. Ils vivent cette défiance qui monte au quotidien. Les attentes à l'égard des Parcs sont de plus en plus fortes.

C'est dans ce contexte que nous défendons l'action des Parcs naturels régionaux. C'est le rôle que nous entendons jouer dans la transition écologique. Et je pense sincèrement que notre réseau est prêt à de nouvelles ambitions, nous l'avons d'ailleurs déjà prouvé. C'est également dans cet esprit que nous souhaitons nous inscrire dans la stratégie des aires protégées. Car selon nous la protection de la nature à grande échelle ne pourra ni résulter exclusivement de mesures nationales et systématiques ni exclusivement de réglementation et d'interdit. Il faudra sans doute davantage. Et les Parcs naturels régionaux sont et seront un acteur important pour accompagner leur mise en place et en faciliter l'acceptation. Mais ce que nous revendiquons avant tout, c'est une plus grande rigueur dans l'application du

principe de cohérence entre les politiques publiques et les objectifs spécifiques de chacun de nos Parcs naturels régionaux. A défaut nous donnerons raison à ceux qui défendent une vision caricaturale de la protection de la nature. Ceux qui pensent que nous ne pouvons protéger la nature qu'en en excluant toute activité humaine. Nous n'avons jamais revendiqué d'être des aires de protection règlementaire, dites désormais « zones de protection forte ». Cela ne nous empêche pas d'agir en utilisant les outils règlementaires pour protéger nos surfaces les plus fragiles. Quasiment la moitié de la surface des réserves naturelles sont dans les Parcs naturels régionaux. Mais nous ne pourrions pas nous contenter de mettre sous cloche quelques arpents de nature au milieu d'un désert biologique. Notre modèle de gestion concertée du territoire dans un objectif de transition écologique devrait plutôt s'étendre à l'ensemble des territoires. C'est le pari presque utopique que nous avons fait il y a 50 ans et il est plus que jamais d'actualité.

Ce pari nous pouvons le tenir à condition que les politiques les plus structurantes pour les activités impactantes intègrent davantage ces enjeux. Et nous en sommes encore très loin. En janvier, l'IGEDD et l'IGF ont publié un rapport conjoint sur le financement de la Stratégie Nationale Biodiversité. Et ce que dit en synthèse ce rapport illustre parfaitement les contraintes dans lesquelles nous agissons. La biodiversité étant un bien commun, le financement des actions de préservation et de restauration est quasi exclusivement assuré par les pouvoirs publics. Les dépenses directement favorables (aires protégées, protection des espèces et des habitats, police de l'environnement...) et indirectement favorables (agro écologie, lutte contre l'artificialisation des sols, grand cycle de l'eau...) représentent moins de 5 milliards d'euros en 2022, soit 0,2 % à 0,3 % de la dépense publique. C'est très faible. Mais surtout et sans surprise, ces montants restent très inférieurs au montant des subventions qui sont néfastes pour la biodiversité. La mission estime que les subventions dommageables à la biodiversité de l'État et de l'Union Européenne restent globalement stables et représentent un minimum de 10,2 Milliards d'euros € en 2022, soit un montant 4,4 fois supérieur à celui des dépenses favorables.

Rien que sur la Politique Agricole Commune, dont nous avons dénoncé régulièrement le manque d'ambition, le soutien direct aux pratiques agricoles dommageables au titre des aides de la PAC représente à lui seul 6,7 Milliards d'euros. Mis au regard des 4,7 milliards alloués directement ou indirectement à la biodiversité, vous pouvez imaginer les limites du contexte dans lequel nous évoluons. Les aides favorisant l'artificialisation des sols représentent eux 2,9 Milliards d'euros. Une réduction de 4,6 % des subventions dommageables d'ici 2027 permettrait de financer l'intégralité des besoins nouveaux liés à la SNB tout en diminuant les pressions sur la biodiversité. Là aussi le principe de cohérence est très concrètement interrogé et la réorientation de certaines dépenses doit désormais être une priorité. Mais que fait le Parc ...

Je prends un peu de temps pour évoquer ces sujets car notre réussite dépend du principe de cohérence. Le réseau que nous représentons et défendons s'appuie quotidiennement sur les politiques publiques et ce manque de cohérence pénalise notre action et notre capacité d'agir. C'est le cadre dans lequel nous agissons. Ce sont les règles du jeu. Nous faisons régulièrement des propositions pour les modifier ou les adapter davantage aux spécificités de nos territoires. Soutenir un modèle agricole qui protège l'agriculture à taille humaine, ancrée sur les territoires. Promouvoir une sylviculture qui allie sans compromis les enjeux économiques, écologiques, paysagers et qui réponde aux usages des citoyens. Soutenir massivement les territoires ruraux pour faire de la rénovation du patrimoine bâti la grande priorité et apporter ainsi une réponse aux enjeux du zéro artificialisation nette. Relocaliser la production d'énergie voire la production de matière première dans le respect, des paysages,

de la nature, des habitants. Exiger que la relocalisation de la production soit accompagnée d'une relocalisation des richesses produites. Reconnaître le rôle que les territoires ruraux jouent dans la préservation des ressources dont nous reconnaissons aujourd'hui le caractère vital : l'eau, l'air, les sols, les paysages, la biodiversité. Ce que nous appelons désormais les aménités rurales.

L'année 2022 a été heureusement ponctuée de signaux encourageants. Je pense bien entendu à la dotation biodiversité. Alors que le gouvernement avait fait une proposition visant une revalorisation du montant global de la dotation de 3 à 5,5 millions d'euros, les parlementaires ont décidé de relever cette dotation à 18,8 millions d'euros. Cette évolution est une reconnaissance importante du rôle majeur que nos territoires jouent dans la transition écologique. Je remercie chaleureusement les parlementaires et le gouvernement d'avoir rendu cela possible. Nous avons également été entendus concernant les critères de répartition de cette enveloppe. D'après nos estimations, environ 4300 communes devraient en bénéficier en 2023 (soit près du double des communes dotées en 2022), avec un plancher minimal de 3000€.

A cela s'est ajoutée la revalorisation de la dotation de l'État à nos Syndicats Mixtes de + 30.000 euros. La dotation est donc passée en 2022 de 120.000 à 150.000 euros pour chaque Parc. Cette mesure représente un montant annuel total supplémentaire de 1,7 millions pour le budget de l'État. Je tiens à remercier Bérange Couillard, secrétaire d'État à la biodiversité et Christophe Béchu ministre de la Transition écologique. Un remerciement tout particulier à Christophe Béchu qui a porté personnellement cette revalorisation.

L'attractivité du label Parc naturel reste très forte. Globalement, une quinzaine de territoires sont engagés, à différents stades, dans une démarche de création. Parmi eux, 6 projets ont passé l'avis d'opportunité et sont par conséquent engagés de manière plus concrète dans l'élaboration d'une charte constitutive. Nous verrons peut-être la création d'un nouveau Parc naturel régional cette année. Le Bureau de la Fédération suit avec beaucoup d'assiduité cette dynamique. Nous attachons beaucoup d'importance à veiller au respect de l'ambition et du niveau d'exigence du label. Dans ce cadre, nous veillons aux principes qui ont été débattus au sein du réseau à de nombreuses reprises : la qualité du territoire, l'exigence du projet, le portage par le territoire et les moyens mis à disposition du futur syndicat mixte, en veillant à ce que sur ce dernier point, la création d'un nouveau Parc ne se fasse pas au détriment des Parcs existants.

Notre modèle est une fierté pour la France, il a été au cœur des négociations de la COP15. Surtout, il inspire de nombreux Pays qui parfois déclinent quasiment à l'identique notre outil. C'est le cas du Mexique qui a inauguré son premier territoire labellisé « Paysage bioculturel ». Mais d'autres Pays souhaitent partager avec nous notre expérience. Sans nécessairement aller jusqu'à la reprise de notre cadre réglementaire, ils perçoivent la plus-value de compléter la protection stricte par un projet de territoire concerté et piloté par les élus locaux. Cette approche projet de territoire qui complète la protection réglementaire séduit. J'aimerais en profiter pour saluer la synergie et la cohésion que nous avons au sein de la famille des aires protégées françaises avec qui nous collaborons en permanence et particulièrement les Parcs nationaux, la fédération des Conservatoire d'espaces naturels, Réserves naturelles de France et les Grands sites de France.

Le contexte institutionnel évolue également. Le transfert de la compétence Natura 2000 aux régions marque un nouveau renforcement de la décentralisation sur la biodiversité. Ce transfert a soulevé quelques inquiétudes que nous avons relayées en nous appuyant notamment sur la cellule inter réseau Natura 2000 que nous portons en partenariat avec la

Fédération des conservateurs d'espaces naturels, les grands sites de France et Réserves naturelles de France. Mais les choses semblent se mettre progressivement en place. Mais je veux voir ce renforcement du rôle des régions comme une opportunité. L'exercice de cette compétence au plus près du territoire peut contribuer à mieux ancrer cette politique et à la rendre plus efficace. Surtout, notre lien privilégié aux régions, notre projet de territoire, offrent un cadre stratégique territorial qu'il faudra valoriser. Nous avons organisé un séminaire Natura 2000 en 2022 dans les Pyrénées Catalanes rassemblant des techniciens et des élus. Une première. Cet évènement a permis d'identifier les marges de progrès et les potentiels.

Le congrès des Parcs naturels régionaux en Brière a été incontestablement un temps fort de l'année 2022. Quelques chiffres pour illustrer la réussite de cette manifestation. Nous y avons accueilli plus de 650 participants, 52 Parcs étaient représentés, ainsi que de nombreuses délégations étrangères dont 1 Luxembourgeoise, 14 Belges, 5 Guinéens et 5 Suisses. Le Marché aux initiatives a vu la présence de 72 exposants Parcs, partenaires nationaux et régionaux : un record ! Les débats ont été denses et appréciés, les plénières ont donné lieu à des échanges de grande qualité. Mais ce que je retiendrais avant tout c'est le plaisir et le bonheur de se retrouver enfin après 4 années sans congrès. Les sourires étaient sur toutes les lèvres et le Parc, avec le soutien de ses partenaires, nous a réservé un accueil à l'image des Parcs. Je les en remercie très sincèrement au nom de l'ensemble du réseau. Nous sommes déjà impatients de nous retrouver dans le Parc naturel régional de Narbonnaise en Méditerranée en 2024.

Chers collègues, chers membres et partenaires, la fédération a à cœur de remplir ses missions d'animation, de lobbying, et de promotion des Parcs avec engagement et dynamisme. Nous veillons à la qualité et au prestige du label parc naturel régional dans le respect de nos valeurs communes. Mais surtout, nous souhaitons rester des lieux d'innovation et d'inspiration pour l'ensemble des politiques publiques. Nous en avons plus que jamais besoin. La Fédération s'est une fois de plus mobilisée pour relayer ces politiques sur les territoires et pour faire remonter au niveau national l'expression de vos besoins et vos réussites. Nous disposons parfois de moyens spécifiques comme sur le plan avenir montagne, sur les petites villes de demain. Mais nous aurions encore tellement à faire valoir si on nous en donne les moyens. Je pense notamment aux Parcs littoraux tant ces territoires sont soumis directement aux impacts du changement climatique et tant ils démontrent de la capacité qu'ils ont à appréhender le sujet avec méthode, lucidité et courage.

Nous aborderons tout à l'heure le bilan 2022. Sans entrer dans les détails que nous présentera notre Trésorier, Jean, je suis heureux de pouvoir vous présenter un résultat 2022 positif. C'est une très bonne nouvelle car dans ces périodes de tensions des prix liées à l'inflation, ce résultat nous permettra d'assumer en partie l'autofinancement de nos travaux de réhabilitation de nos locaux. C'est aussi un indicateur de bonne santé financière, de gestion économe, et de solidité de nos partenariats financiers. Je tiens en particulier à remercier tous nos partenaires financiers. Ils nous renouvellent tous les ans leur confiance. Grâce à eux, nous pouvons continuer à monter en puissance, être plus présents sur vos sujets de préoccupation, tout en continuant à innover auprès de vous ou à l'international.

La programmation de notre activité 2023 est construite dans le même esprit : le réalisme nous amène à anticiper l'évolution de certaines charges avec l'inflation, nous vous demanderons à tous un accompagnement financier supplémentaire dans le cadre d'une légère évolution des cotisations. Notre programme traduit cependant une activité qui reste amicale, avec de nouveaux partenaires tels Atout France ou l'ADEME, pour continuer à aller de l'avant.

Nous sommes enfin très impatients d'inaugurer nos nouveaux locaux. D'ici l'automne nous disposerons d'un espace de travail à l'image des Parcs. Un lieu chargé d'histoire, accueillant et inspirant. Un lieu à notre image.

Je tiens à remercier très chaleureusement les élus du bureau, l'équipe technique, les présidents de commissions et les directeurs référents, le CORP, le groupe des directeurs et toutes celles et ceux qui s'investissent dans les nombreuses instances et réunions thématiques que nous organisons tout au long de l'année. Votre investissement est indispensable.

Pour finir j'aimerais remercier très chaleureusement nos nombreux partenaires publics et privés.

Débat :

Florence Cerbai, conseillère régionale : la Fédération a interrogé l'Etat sur le projet controversé de Saint Pierre des colombiers dans le Parc des monts d'Ardèche, aujourd'hui le permis de construire a été déclaré légal. Que vous répond l'Etat ? est-ce que la Fédération est prête à porter de nouveau ce dossier auprès des services de l'Etat ?

Le Président : dans ce type de dossier, la Fédération apporte une réponse commune avec le Parc concerné. Si le Parc des Monts d'Ardèche souhaite tenter une action en justice, la Fédération en sera solidaire.

Il faut tenir compte de la jurisprudence depuis plusieurs années. Dans le Parc du Vexin français, une action avait été organisée pour empêcher une carrière et cela a été efficace. Il y a d'autres exemples et la Fédération sera aux côtés du Parc des monts d'Ardèche.

Il y aura sans aucun doute des tensions liées au développement des équipements de production d'énergies renouvelables ou les friches industrielles. Cela pose la question de la nature du contrat qui lie le Parc au territoire. Aujourd'hui, ces problèmes risquent d'affaiblir le label et le réseau.

Daniel Vialelle souhaite qu'un point soit fait sur la perte agricole dans les Parcs lié à l'agrivoltaïsme.

Le Président rappelle ce qui a été obtenu avec la loi sur l'accélération des ENR : les Parcs doivent être intégrés aux discussions et l'Etat doit prendre en compte leurs avis. Sur l'agrivoltaïsme, il faut pouvoir adapter la position de la Fédération au contexte lié à la réalité du terrain.

Eric Brua ajoute que le sujet a été traité en Bureau et traduit de manière écrite que, en plus du respect des critères paysagers et environnementaux, l'activité de production d'énergie via l'agrivoltaïsme ne doit pas devenir prioritaire par rapport à la production agricole. L'idée au début pouvait séduire car apportant des revenus supplémentaires avec une production modérée. Il faut trouver une position modérée pour expliquer la transition énergétique.

Sur la loi de l'accélération des ENR, il faut retenir : grâce aux amendements déposés par la Fédération, le concept aire protégée est traduit dans la loi climat et résilience. Les Parcs quand ils seront concernés par un zonage devront consulter et émettre un avis sur ces zones d'accélération. Les syndicats mixtes devront participer à l'élaboration du zonage.

Philippe Gamen lit un extrait de la motion de la Fédération prise au Bureau du 14 décembre 2022 :

L'Agrivoltaïsme, une nouvelle sollicitation pour les espaces agricoles

Face à une croissance constante de la pression sur la mise en œuvre de projet d'agrivoltaïsme. L'émergence et l'accélération du déploiement de cette pratique questionne

les structures agricoles qui font la singularité de chaque territoire. Son développement doit bénéficier aux territoires concernés et ne pas déstructurer le tissu agricole présent et à venir (enjeu de transmission).

Le réseau des Parcs naturels régionaux pose les principes suivants :

- *L'agrivoltaïsme ne peut en aucun cas être à l'origine de la substitution d'une pratique agricole par une autre.*
- *La vigilance en matière d'intégration paysagère et la non-perturbation des espèces cultivées ou des élevages concernés est un principe prioritaire*
- *Le portage et la répartition des revenus doivent se faire aux bénéfices de l'agriculture et du territoire sans transformer les agriculteurs en énergéticiens.*

L'agrivoltaïsme est une technologie de production énergétique considérée comme auxiliaire de l'agriculture. Tant les usages techniques (ombrière, clôture...) que l'impact sur l'équilibre économique de l'exploitation agricole doivent respecter ce principe. A défaut nous demandons aux services de l'État de requalifier cette activité de production énergétique comme une production photovoltaïque « conventionnelle » et d'instruire les dossiers de demande en tant que tel.

Le réseau des Parcs naturels régionaux propose que des outils soient développés dans cette optique qui permettent de mieux caractériser les projets et de suivre leur impact dans le temps, sur le site, l'exploitation et le territoire.

Certains territoires classés Parcs sont caractérisés par une agriculture spécifique qui confère au territoire sa typicité. Le réseau demande que l'exclusion totale ou partielle de l'agrivoltaïsme souhaitée par certains Parcs, dans l'objectif de préservation du territoire soit respectée.

Catherine Marlas a pris une délibération dans son Parc pour dire que le photovoltaïsme en priorité en toiture et sur des surfaces déjà dégradées ou artificialisées, mais pas sur les terrains agricoles. Cela n'empêche pas des sociétés de sillonner le territoire pour repérer des endroits pour le photovoltaïque au sol ...

On assiste à une convergence de points de vue entre des personnes et des courants inimaginables avant.

Sous le couvert de l'énergie renouvelable, on fait n'importe quoi. C'est en enjeu de demain pour les Parcs.

François Charlet revient sur la loi d'orientation agricole qui se prépare, à l'occasion des consultations en régions, ce serait l'occasion de faire remonter la position sur l'agrivoltaïsme car le sujet va y être traité. Il y a un écho à donner. L'élevage étant en crise, l'agrivoltaïsme est perçu pour compenser les pertes de rémunération.

Les montants proposés par les installateurs sont indécentes par rapports aux enveloppes données pour les mesures agri environnementales pour le maintien des prairies.

Le Président soumet le rapport moral au vote.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité
--

4) Présentation du bilan d'activités 2022 par Eric Brua, directeur

Institutionnel :

- Suivi loi de finances, modification des critères de répartition de la dotation biodiversité
- Contribution au plan Avenir Montagne
- Collecte de solidarité pour le parc Meotida en Ukraine

- Transfert du siège social, déménagement définitif de la rue Christiani, Paris 18^e
- travaux de réhabilitation du 27 rue des Petits Hôtels
- Le CORP a organisé un webinaire sur l'agroécologie labellisé au niveau européen et a contribué au Congrès des Parcs avec un manifeste

Communication

Présidé par Catherine Marlas, Parc des Causses du Quercy

- Campagne « quand on arrive en Parc »
- Parution de 2 numéros du magazine « Parcs »
- Congrès des Parcs dans le Parc de Brière
- Participation à Bannière France Patrimoine et territoires d'exception

Chartes et syndicats mixtes

Présidé par Laurent Marting, Parc de Normandie Maine

- Avis sur les chartes révisées pour 4 Parcs (Normandie-Maine, Verdon, Massif des Bauges, Loire Anjou Touraine) et sur le projet de Parc Astarac
- Logiciel EVA : réorganisation et redynamisation avec le poste Product owner créée en début d'année
- Mise à jour du guide sur les syndicats mixtes

Europe et International

Présidé par Sophie Tubiana, Parc de Loire Anjou Touraine

- Déploiement de la marque dédiée aux aires protégées Uruguayennes
- Mission en Guinée et accueil d'une délégation guinéenne au Congrès des Parcs
- Réactivation de la section francophone EUROPARC

Biodiversité et gestion de l'espace

Présidé par Michel Garcia, Parc Pyrénées Catalanes

- Contribution au plan national d'actions 2021-2023 de la SNAP 2030
- Poursuite de l'expérimentation du Défi Familles à biodiversité positive
- Organisation du premier congrès national des élus Natura 2000
- Participation aux 30 ans de Natura 2000 au Parlement européen

Marque commerciale

Présidé par Eric Provost, Parc de Brière

- Partenariat avec des médias nationaux pour promouvoir la marque
- 25 projets de marquage
- Stratégie de la marque articulée avec « Destination Parcs »
- 6 sessions de formations autour de la marque

Economie et tourisme

Présidé par Michel Gros, Parc de la Sainte Baume

- Lancement de la phase test de mise en marché des premières offres de séjours « destination Parcs »
- Déploiement de Outdoor vision en partenariat avec le Ministère des Sports
- Promotion des « Sentiers nature » en collaboration avec le CEREMA

Agriculture et alimentation

Présidé par Guislain Cambier, Parc de l'Avesnois

- Participation au projet Résilience financé par la Fondation Carasso et animé par Resolis sur les actions mises en place sur l'alimentation pendant la crise sanitaire
- Signature de la convention avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)
- Finalisation des négociations sur le Plan stratégique national et l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC

Forêt

Présidé par Jacques Charron, Parc des Boucles de la Seine Normande

- Développement d'une méthode Label Bas carbone « libre évolution » avec la Fédération des conservatoires des espaces naturels
- Participation à un projet de recherche FUSEE avec le PNR Boucles de la Seine Normande sur les impacts de changement climatique sur les forêts
- Développement de la démarche Sylvo Trophées dans les Parcs

Urbanisme, paysage, énergie, climat

Présidé par Philippe Gamen, Parc du Massif des Bauges

- Recueil d'expériences sur les 32 ateliers Hors les murs organisés
- Mise en place de la plate forme « habiter-parc.fr »
- Organisation de 10 webinaires
- Dépôts d'amendements sur le futur projet de loi sur les énergies renouvelables

Vie culturelle, social et éducation

Présidé par Jean-Jacques Boussaingault, Parc du Gâtinais Français

- Nouvelle convention cadre avec le Ministère de la culture 2022-2025
- La Fédération, partenaire associé de la convention cadre du programme national du service civique « Jeunes et nature »
- Lancement d'une édition jeunesse avec Casterman

Le bilan d'activités 2022 est adopté à l'unanimité

5) Présentation des comptes et du bilan 2022 par Jean Mangion, vice-président chargé des finances

Les comptes qui vous ont présentés ont été arrêtés par le Bureau de la Fédération le 22 février 2023, et contrôlés par le Commissaire aux comptes Brice Rogir.

Les produits totaux s'élèvent à 3 596 382 €, et les charges à 3 335 388 €.

Le taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel est de 88%, en légère augmentation par rapport aux exercices antérieurs.

Le résultat est positif avec 260 994 €.

C'est une bonne nouvelle qui reflète la santé financière de la Fédération.

1. Bilans

Les faits marquants du bilan 2022, sont les **travaux rue des Petits Hotels**, et la **sortie des locaux rue Christiani**.

- Les travaux effectués en 2022 viennent en effet « grossir » l'**actif** de 276 684 €.
- En miroir de ces immobilisations, nos **dettes** (passif) ont également augmenté avec la souscription d'un **emprunt travaux** pour 183 064€. Nos emprunts totaux s'élèvent au 31 décembre à 2 994 262 €.
- Nous constatons un **résultat exceptionnel de 95 801 €**. En quittant ses locaux rue Christiani, la Fédération a conclu en effet un accord transactionnel avec son bailleur Katz, afin de régler des différents nous opposant. Nos comptes 2022 affichent donc un **produit exceptionnel de 140 000 €**, avec 120 000 € liés à la reprise de la provision pour risques passée en 2021, à laquelle s'ajoute 20 000 € pour solde de tout compte. La sortie des locaux a aussi généré 44 199 € de **charges exceptionnelles** : avec 35 537 € de perte du dépôt de garantie et 8 662 € d'agencements non amortis.

Je tiens aussi à souligner plusieurs autres éléments du bilan :

- Les **disponibilités (=trésorerie)** en fin d'année s'élèvent à 2 071 069 €, avec cependant un volume de **dettes** auprès des fournisseurs élevé (395 439 €), compte tenu d'une forte activité sur la fin de l'exercice.
- Les **produits constatés d'avance** ont doublé compte tenu de la croissance des partenariats pluriannuels (688 268 €).
- Les **fonds dédiés** (=reports) s'élèvent à 69 115 €, et continuent à baisser, ce qui témoigne d'un meilleur engagement du programme d'action annuel.
- Le bilan fait également apparaître la **subvention d'investissement** de 300 000 € du Ministère de l'écologie pour les travaux. Cette subvention sera amortie en même temps que les investissements.

Le résultat 2022 permettra de renforcer nos fonds propres qui seraient portés à 1 798 104 €. Ils nous permettront de financer les travaux dans nos nouveaux locaux sans mettre en difficulté la trésorerie et le programme d'action.

2. Compte de résultat

Comme je l'indiquais en introduction les produits totaux s'élèvent à 3 596 382 €, et les charges à 3 335 388 €.

Ces chiffres sont en augmentation de 10% par rapport à 2021 et reflètent une augmentation du volume de l'activité.

Le programme d'actions a été conduit conformément à nos ambitions. Et je remercie en particulier les Parcs, les Régions, le ministère en charge de l'environnement et tous nos partenaires, de nous avoir fait confiance.

Si l'on regarde dans le détail **l'évolution des recettes** : les cotisations ont légèrement augmenté car elles ont intégré une réévaluation pour le logiciel EVA. Elles représentent au total 1 192 605 €, soit 35% des produits. Les subventions de nos partenaires sont également en hausse pour la deuxième année consécutive, après avoir régulièrement baissées au cours des dernières années. Avec 1 783 519 €, elles représentent 52 % de nos ressources.

Pour ce qui concerne **les charges** : la hausse des salaires et charges sociales est en lien avec l'augmentation de l'effectif et une réévaluation des rémunérations liée à l'inflation. Les prestations externalisées sont elles aussi en hausse.

Explication du résultat

Le résultat net 2022, est composé d'un résultat exceptionnel de 95.801 € relatif au dénouement en notre faveur du litige qui nous opposait notre ancien bailleur.

La Fédération a réduit ses charges de locaux en anticipant son déménagement de la rue Christiani, et en s'installant temporairement dans un espace de coworking. Cette gestion économe doit lui permettre de dégager l'autofinancement pour son budget travaux.

Pour rappel en effet, ce budget d'investissement est actuellement estimé à environ 1 500 000 € dont 1 007 000 € est couvert par un emprunt. C'est donc 500 000 € environ que le Fédération doit apporter sur ses fonds propres pour assurer l'équilibre financier de ses travaux.

Le trésorier remercie la commission des affaires générales, Sylvie Gauchet et les membres du Bureau.

6)Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et du rapport spécial sur les conventions réglementées (Brice Rogir)

- Rapport sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Fédération des parcs naturels régionaux de France** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations versées aux membres du bureau

Rémunérations versées aux membres du Bureau par votre association soumise au rapport de l'article L.612-5 du Code de commerce et également à celui de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts.

Personne concernée

Monsieur Michael WEBER, Président

Effet

La rémunération brute allouée au Président de votre association, pour l'exercice 2022, au titre de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts, s'élève à 35.324,18 €.

7) Adoption des bilans et comptes

Le Président soumet les délibérations au vote

Délibération

L'assemblée générale :

- **approuve les comptes 2022**
- **affecte le résultat de 260 994 € aux fonds propres.**

Adopté à l'unanimité

8) Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes actuel de la Fédération, Monsieur Brice ROGIR, expire avec l'exercice 2022 (cf. délibération Assemblée générale du 5 avril 2017).

Conformément au Code du Commerce (art. L. 612-4) l'Assemblée générale de la Fédération doit nommer un Commissaire aux comptes pour la prochaine période de 6 ans : 2023-2028.

Délibération

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du Commissaire aux comptes pour 6 exercices, soit jusqu'à 2028 inclus : La Société BAKER TILLY STREGO représentée par Monsieur Brice ROGIR.

Adopté à l'unanimité

9) Adoption du programme d'activité 2023

Présenté par les présidents de commissions et le président du CORP

François Mitteault, président du CORP :

Le CORP poursuit son travail de vigie prospective sur les grands défis des Parcs. Une controverse sera organisée le 26 avril sur l'avenir de l'élevage paysan. En collaboration avec les Instituts agro, l'INRAE et AgroParis tech qui avaient organisé un webinaire sur l'agroécologie en 2022, le CORP propose une tribune : l'agroécologie n'est plus une option mais une urgence !

Le CORP accompagne également les conseils scientifiques dans leur travail. Une réunion a déjà été organisée en février avec les présidents de conseils scientifiques. C'était l'occasion de faire un focus sur les sciences participatives.

Il est également prévu en avril un temps d'échange sur le fonctionnement et les ambitions des conseils scientifiques, avec les nouveaux mais également les anciens qui souhaiteraient une piqûre de rappel. Ce sera l'occasion de réactualiser la note sur les conseils scientifiques. Le CORP est également à l'initiative d'un partenariat de la Fédération avec la Caisse des dépôts et consignation visant à accompagner financièrement la transmission d'un Parc vers un autre territoire- Parc ou non Parcs- d'initiatives expérimentées avec la recherche dans le domaine des transitions et du changement climatique. L'appel à projet 2023 a été transmis aux Parcs.

Institutionnel par le Président :

- Animation des instances de la Fédération et participation aux instances nationales
- Veille juridique et législative
- Renforcement de la recherche et animation du CORP
- Finalisation du chantier de rénovation de la maison des Parcs

Chartes et syndicats mixtes présenté par **Laurent Marting**, président de la commission chartes et syndicats mixtes :

L'activité de la Fédération portera bien entendu d'abord sur l'accompagnement des parcs en révision et des parcs en création.

Cela se traduit par un accompagnement individuel et des temps d'appui collectifs (webinaires et journées d'échanges).

Une trentaine de parcs sont en révision ou en création

9 visites préalables au rendu de l'avis de la Fédération sont prévues pour l'année 2023

Nous souhaitons également engager des travaux de fond portant sur nos chartes. En 2023 nous engagerons l'analyse de la force juridique des chartes en matière d'énergie, afin de savoir quelle est la portée réelle et potentiel de la charte sur la thématique

Un chantier important sera également ouvert sur les différentes stratégies de gouvernance des syndicats mixtes de Parcs. Nous réaliserons un état des lieux des pratiques. Ce travail ouvrira des pistes de réflexions plus globales sur la gouvernance des syndicats mixtes.

Nous allons également poursuivre l'appui que nous apportons aux Parcs sur les syndicats mixtes : appui juridique, observatoire budgétaire, formation :

L'année sera marquée par l'organisation d'un séminaire des Responsables administratifs et financiers en juin 2023, une soixantaine de participants sont déjà pressentis.

Concernant le logiciel EVA, nous allons poursuivre l'accompagnement au renforcement de son utilisation, l'animation du réseau d'utilisateurs et l'amélioration des performances du logiciel.

Je rappelle que ce logiciel est développé en partenariat étroit avec l'OFB, les Parcs nationaux et les parcs marins bientôt.

Le séminaire EVA se déroulera dans le Morvan du 20 au 22 juin 2023

Nous allons également redynamiser notre communauté évaluation en organisant des réunions plus régulières (au minimum 3 par ans).

Vice-Présidents : Benoit Baranger (Loire Anjou Touraine), Dominique Escaron (Chartreuse)

Directeurs référents : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais Français), Sébastien Desanlis (Baie de Somme Picardie Maritime)

Directeurs référents spécifiques sur l'évaluation : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais français), sur les questions géomatiques : Artur Fatela (Chartreuse)

Communication présenté par **Catherine Marlas**, présidente de la commission communication :

L'action en communication de la Fédération de Parcs s'appuie sur la stratégie de communication 2021-2025 qui a déterminé nos objectifs et cibles :

- être reconnu comme un partenaire clé des décideurs politiques
- réaffirmer le modèle PNR, auprès de cibles grand public prioritaires que sont les consom'acteurs (Valeurs Parc – les touristes (Destination Parcs)
- engager l'ensemble des parties prenantes internes aux parcs – en particulier les élus, cible prioritaire - pour renforcer le poids du collectif.

Les actions de communication de la fédération se concentrent sur ces objectifs et cibles, dans un souci de cohérence des messages représentatifs de l'ensemble des Parcs. C'est également sur la base de ce discours commun que nous répondons aux sollicitations et opportunités de médias. L'émission d'Hugo Clément sur France 5 en est un exemple, comme l'a été une émission sur M6 Capital l'an dernier. Parfois des projets nous permettent d'avoir la main sur les contenus, comme la série sur France TV en 2020 ou l'ouvrage Casterman en cours, parfois nous sommes en situation de réaction. Ces regards extérieurs et critiques sont moins confortables mais sont aussi indicateurs de notre notoriété croissante.

Par grande typologie d'actions de communication, voici ce qui me semble le plus prégnant cette année :

Communication générale

- **La réalisation d'une enquête auprès des Parcs sur la communication à l'échelle régionale.** Elle doit permettre de mieux comprendre la diversité des façons de travailler à l'échelle régionale et anticiper les différentes synergies entre Parcs, régions et Fédération.
- La poursuite de la réalisation des **méristèmes (belles histoires)** qui illustrent les thématiques des Parcs et en montrent la plus-value et les résultats. Outre leur publication sur Internet et les réseaux sociaux, elles permettent de prouver notre actions et mode de faire auprès des décideurs, des journalistes.

Communication événementielle

- Nous profitons d'une année sans Congrès ni Bercy Village pour **repositionner tous les événements auxquels participent directement ou indirectement la fédération et les Parcs** au regard de nos objectifs et nos cibles prioritaires (par exemple Salon de l'agriculture ou Destination nature) et déterminer ainsi nos futurs engagements.

Communication numérique

Entre communication générale et communication numérique, le grand dossier de l'année sera la prolongation de la campagne « **Quand on arrive en Parc** » avec une réorientation de la campagne sur les éco-gestes, la création de 4 nouveaux visuels, un jeu concours pour faire participer le grand public dans la création des 4 nouveaux visuels et le rapprochement avec la marque Valeurs Parc

Communication print et audiovisuel

- Le grand dossier de l'année est la réalisation de **l'ouvrage jeunesse (8-12 ans) avec les éditions Casterman**. Il est très bien engagé depuis la fin d'année dernière. 37 Parcs y participent activement. Ce genre de publication est complexe et exigeant dans sa réalisation et nous mobilisera fortement cette année.

Pour mémoire :

Présidente Cathy Marlas (Causses du Quercy)

Vices Présidents : Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Dominique Santoni (Luberon)

Directeur référent : Yvon Brunelle (Avesnois)

Directrices participantes : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais français), Céline Davril-Bavois (Ardennes)

Europe et International présenté par **Sophie Tubiana**, présidente de la commission Europe et International

L'activité à l'international s'est considérablement développée. Les sollicitations sont nombreuses. Dans ce contexte nous agissons à différents niveaux :

- Une mise en relation avec les PNR intéressés pour des coopérations thématiques. Un accompagnement pour les Parcs « juniors » peut dès lors être prévu
- Une implication plus forte de la fédération sur les coopérations qui ont pur finalité la transposition du modèle PNR
- Concernant la coopération à l'échelle de l'Europe nous avons clarifié notre implication au sein d'Europarc notamment au travers de la section francophone que nous présidons
- Enfin nous participons à une initiative inter réseau aires protégées portée par RNF qui permettra de mobiliser avec souplesse de l'ingénierie dans les Parcs et de promouvoir la complémentarité des aires protégées françaises

Quelques actions opérationnelles

- **Nous allons poursuivre le recensement des actions de coopération portées par les Parcs qui alimentera notre carte interactive**
- **Réviser de la stratégie « 2014-2020 »** : prise en compte de l'évolution des AAP internationaux, de la stratégie mondiale 3030, des besoins des PNR (réciprocité)...
- **Accompagner la montée en capacité et l'implication du réseau des Parcs via** :
 - la création d'un Kit « première coopération »
 - un rapprochement avec Régions de France, une réunion technique est prévue le 4 mai dans leurs locaux, elle réunira directeurs des services internationaux, référents PNR des Régions et directeurs de PNR ou leurs représentants pour parler des synergies.
- Animer la section francophone d'EUROPARC (4 réunions par an)
- Améliorer nos capacités de lobbying auprès de la Commission Européenne en lien avec Europarc, accueil d'une stagiaire de Sciences Po Strasbourg en juin pour structurer notre approche en matière de lobbying)

Poursuivre nos coopérations les plus « structurantes » :

Au Mexique via le lien avec les Paysages bioculturels, créés sur le modèle PNR dans l'Etat du Jalisco en lien avec le PNR Haut-Languedoc

En argentine : via la signature d'un protocole d'accord avec l'Administration des Parcs Nationaux argentins

En Guinée ou la Fédération est partenaire d'un projet FPSI (2023-2024) en lien avec l'Ambassade de France à Conakry. L'expertise du PNR Massif des Bauges sera mobilisée, ainsi que celle d'autres PNR ou Parcs nationaux selon les besoins.

Pour mémoire :

Présidente : Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine)

Vices Présidents : Françoise Vespa (Haut Jura), Guillaume Maréchal (Ardennes)

Directeur référent : Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises) sur l'Europe et le

transfrontalier : Isabelle Zarlenga (Scarpe Escaut)

Biodiversité et gestion de l'espace présenté par **Michel Garcia** président de la commission Biodiversité et gestion de l'espace

Les réflexions de notre commission s'inscrivent dans les conclusions de la « COP 15 Biodiversité », qui s'est tenue en décembre dernier au Canada. Il s'agit d'enclencher des changements transformateurs dans l'ensemble des activités sur nos territoires, en accompagnant les entreprises, les collectivités, les habitants, les touristes, etc. afin d'améliorer leur « empreinte biodiversité ».

Dans cet optique, en 2023, la fédération va poursuivre son activité d'animation du réseau des Parcs, sur des thèmes comme « Comment mieux prendre en compte la biodiversité dans les marchés de la commande publique ? » ou « Comment mieux prendre en compte la biodiversité et les paysages dans la gestion du risque incendies ? ».

Nous poursuivrons aussi l'animation du « Défi familles à biodiversité positive », en cours d'expérimentation dans 10 Parcs cette année, avec l'appui scientifique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, et sous le regard d'une chercheuse en psychologie environnementale du CNRS.

Nous allons aussi, par exemple, construire une formation « opérationnelle » sur la biodiversité pour les agents de GRTgaz, inspirée de celle mise en place depuis plusieurs années pour les agents de RTE, avec trois Parcs.

Nous sommes aussi attendus, notamment par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour nos contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre des

politiques publiques en lien avec la biodiversité. En 2023, cet appui concerne principalement :

- La finalisation de la future stratégie nationale biodiversité 2030 ;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 publiée il y a deux ans ;
- La mise en œuvre, en inter-réseaux, du réseau Natura 2000, qui se décentralise ;
- La mise en œuvre de la Trame verte et bleue, avec un focus sur les trames d'espace pastoraux, les trames de forêts matures, les trames d'autres couleurs (noire, blanche, brune, turquoise...) ;
- Le projet de règlement européen sur la restauration de la nature.

L'année sera marquée par l'organisation d'un séminaire « Biodiversité – Forêts matures » en juin, dans le Vercors, qui devrait rassembler une centaine de participants.

Nous allons continuer à réunir, au rythme de 3 réunions par an, notre commission « Biodiversité et gestion de l'espace ».

Vice-Président : Pascal Duforestel (Marais poitevin)

Directeurs référents : Elisabeth Gallien (Préalpes d'Azur), Fabrice Chateau (Périgord-Limousin)

Agriculture et Alimentation présenté par **François Charlet**, directeur référent
Commission agriculture et alimentation, présidé par **Guislain Cambier**

Nos agriculteurs doivent faire face à une multitude d'attentes (baisse des émissions de carbone, lutte contre l'effondrement de la biodiversité, résilience alimentaire) dans un contexte où les crises se multiplient (précarisation, renouvellement des générations, crise de l'élevage).

Dans ce contexte, la Commission agriculture et alimentation cherche à conforter une approche systémique permettant d'accélérer la transition en liant agriculture et alimentation. Pour cela il s'agit de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs, et de consolider nos partenariats comme avec l'INAO, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique ou Chambres d'agriculture France.

Sur nos territoires également, la mobilisation des acteurs du territoire, cœur de métier des Parcs, est une priorité. Ce sera d'ailleurs le sujet du séminaire agriculture & alimentation de cette année qui aura lieu dans le Parc du Vercors.

Le renouvellement de la convention triennale avec le ministère de l'agriculture va permettre de développer un nouvel axe portant sur le changement climatique.

Le travail sur l'alimentation et les filières durables va pouvoir être approfondi grâce à l'appui du Commissariat général au développement durable (CGDD) et au partenariat avec la FNCuma sur les outils de transformation.

Sur un plan plus politique, la FPNRF participe activement aux concertations sur la future Loi d'orientation agricole (LOA) afin que le renouvellement des générations devienne une opportunité pour accompagner la transition vers une agriculture compatible avec nos projets de territoires. Face aux tendances à la l'agrandissement et à l'industrialisation des pratiques, nous souhaitons défendre le maintien et l'installation de fermes à taille humaine, agroécologiques, répondant aux besoins du territoire. Parmi nos priorités : la préservation de la vocation nourricière et du bon état écologique des terres agricoles ainsi que le maintien des élevages extensifs.

Enfin nous lancerons l'observatoire de l'agroécologie et de l'alimentation des Parcs au deuxième semestre 2023. Ce projet ambitieux, complété d'un inventaire identifiant pour chaque Parc les actions menées sur la transition agricole et alimentaire, ainsi que l'observatoire des initiatives durables RESOLIS dont la Fédération a repris la gestion, nous permettront de mieux connaître et faire connaître les spécificités des systèmes agricoles et alimentaires des Parcs et faciliter le partage d'expérience entre Parcs et au-delà.

Vice-Présidents : Jean Valadier (Aubrac), Jacques Adenot (Vercors)
Directeur référent : François Charlet (Caps et Marais d'opale)

Forêt présenté par **Jacques Charron, président de la commission Forêt**

La Fédération des Parcs poursuit son action avec un nouveau programme pour la période 2023-2024 qui traduit la vision portée par les Parcs naturels sur la gestion forestière et le développement des filières bois et mettant en avant la multifonctionnalité et la nécessité de préserver les nombreux services rendus par ces écosystèmes.

Les demandes sociétales se font croissantes et les Parcs souhaitent privilégier les mesures d'adaptation des forêts au changement climatique s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. Ce positionnement ne signifie pas l'immobilisme dans ce contexte incertain marqué l'été dernier par des sécheresses et des incendies catastrophiques, mais appelle plutôt à la prudence dans la gestion de milieux naturels dont les choix engagent sur un temps long.

Cet engagement se retrouve dans le programme d'actions dont le détail vous permettra d'appréhender la diversité des sujets abordés par la Fédération et à travers elle par les Parcs.

Ce programme, structuré autour de trois axes, « forêt, changement climatique et carbone », « forêt et société » et « forêt et biodiversité », aborde ainsi les forêts dans toutes leurs dimensions avec le souhait de les replacer au cœur de nos territoires à la fois pour préserver ces espaces de nature mais aussi pour poursuivre la valorisation des produits bois dans une logique de circuits courts et de développement local.

L'ensemble de ces sujets nécessitent plus que jamais de travailler dans la concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la filière, des usagers de ces espaces et plus globalement des habitants de nos territoires afin d'imaginer collectivement les forêts de nos territoires dans les années qui viennent. C'est dans cet état d'esprit que ce programme d'actions sera porté.

Vice-Présidents : Sylvain Mathieu (Morvan), Laurent Seguin (Ballons des Vosges)
Directeurs référents : Rita Jacob (Vosges du Nord), Xavier Beaussart (Haut-Languedoc)

Economie et tourisme présenté par **Michel Gros, président de la commission Economie et Tourisme**

Cela fait désormais plusieurs années que la commission traite la question du lien entre les Parcs et les entreprises de son territoire. Nous souhaitons explorer les questions relatives à la **prise en compte de la biodiversité par les entreprises** sur les Parcs. Dans cette optique nous avons finalisé une candidature qui sera intégrée au projet « Life stratégique nature » piloté par l'OFB. Si celui-ci est retenu par l'Union Européenne, sa mise en œuvre est prévue à partir de mi-2024 permettra de lancer l'expérimentation sur 5 Parcs pilotes (Brière, Livradois-Forez, Lorraine,

Pilat/Baronnies provençales). Mais le réseau dans son ensemble sera concerné par un volet formation et transfert d'expériences.

La mise en œuvre de la feuille de route de la Fédération adoptée en 2017 dans laquelle s'inscrit cette action est pilotée avec la commission « Biodiversité et gestion de l'espace ».

Concernant le volet tourisme et sports de nature, la priorité reste autour des questions de la meilleure gestion de fréquentation. Cela passera par :

- La connaissance et sensibilisation des flux avec la coordination du déploiement des outils « Outdoorvision » (avec le ministère des sports) et « Biodiv'sports » (avec la LPO) au sein du réseau, recensement d'expériences dans les Parcs
- L'organisation de webinaires sur ce thème dans le cadre du partenariat avec l'ANCT (plan avenir montagne),
- La formation sur le recours à la réglementation en partenariat avec le CNFPT
- L'animation du groupe de travail inter-Parcs...).

Cette année est aussi l'occasion de faire rebondir le **projet « Destination Parcs »** après une première phase d'expérimentation en matière de promotion et de commercialisation d'offres touristiques « utopie rurale » qui ne s'est pas avérée concluante, nous engageons un travail de remise à plat dans le cadre d'un partenariat avec Atout France. Après une phase de bilan il s'agira de faire des choix plus en phase avec le marché numérique.

Cette nouvelle étape du projet, permettra également d'accompagner les Parcs au marketing numérique et au e-commerce touristique.

Concernant la question de **l'émergence de nouvelles activités** sur les Parcs, nous poursuivons notre inscription au sein du concours « Innover à la campagne » pour une 5^{ème} édition.

Nous inscrivons cette action dans le cadre du partenariat avec la Banque des territoires.

Les thèmes qui seront abordés cette année concernent les Tiers-lieux, la création d'activités d'utilité sociale et à portée patrimoniale et l'accueil de nouveaux arrivants dans les Parcs.

Vice-Président : Bernard Clap (Verdon)

Directeurs référents : Emilie Ruin (Baronnies Provençales), Dominique Vergnaud (Livradois-Forez)

Marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional » présenté par **Eric Provost**, président de la commission Marque

La marque nationale « Valeurs Parc » bénéficie d'une bonne dynamique avec aujourd'hui 49 Parcs engagés et 2200 entreprises bénéficiaires dans les domaines touristiques, agricoles et artisanaux. Nous pouvons également souligner l'arrivée de nouveaux secteurs d'activité couverts (boutiques, bières, économie circulaire...).

Nous poursuivons le travail engagé autour de la révision et de la simplification des référentiels donnant l'occasion de faire vivre la marque dans le temps, intégrant également des nouvelles attentes de la société.

Cela nous oblige à revoir le fonctionnement de la commission compte tenu du nombre plus important de projets de marquage soumis par les Parcs.

Le plan de déploiement de la marque comporte toujours 2 dimensions complémentaires : la communication et l'animation de réseau.

Concernant la communication, l'objectif est de donner toujours plus de lisibilité à la marque auprès du grand public. Pour cela, nous mettons l'accent sur la communication numérique en mettant en valeur les bénéficiaires dans les Parcs. Les supports prioritaires sont les réseaux sociaux que nous alimentons par l'intermédiaire de créateurs de contenus (voyages d'influence notamment).

L'objectif consiste à étoffer nos contenus en nombre et en qualité et de mieux cibler les communautés identifiées.

Plus concrètement, la Fédération poursuit en 2023, la création de nouveaux contenus notamment sous forme de podcasts. La commission a souhaité développer ce nouveau format créatif afin d'affirmer un positionnement original en matière de tourisme durable.

D'autres actions de communication porteront sur :

- . l'amélioration du **site « Valeurs Parc »**
- . la poursuite de l'opération « **Grand pique-nique des Parcs** ». **Opération pour laquelle nous** outillons les Parcs en supports de communication par l'intermédiaire de **commandes groupées**. Cette année, nous souhaitons également fournir aux bénéficiaires de la marque des supports de communication en lien avec la campagne « Quand on arrive en Parc ».
- . une action de **promotion d'offres de séjours** marqués avec des agences partenaires.
- . **le lancement d'un groupe de travail** au sein du réseau sur la communication numérique autour de la marque. L'objectif est d'appuyer les Parcs pour leur permettre de mener leurs propres actions. L'effet démultiplicateur bénéficiera également à la visibilité nationale de la marque.

Concernant la mise en œuvre de ces actions, nous avons fait le choix d'internaliser des moyens d'animation au sein de la Fédération essentiellement dans le domaine de la communication numérique (présence d'Ophélie Peirin). Cela permet d'intervenir à la fois dans la mise en place d'opérations nationales mais aussi en appui aux Parcs dans la mise en œuvre de leurs stratégies de communication.

La définition et la mise en œuvre du plan se fait en étroite collaboration avec la commission communication de la Fédération.

Directeurs référents : Olivier Claude (Ballons des Vosges)

Urbanisme, paysage, climat, énergie, présenté par **Philippe Gamen**, président de la commission Urbanisme, paysages, climat, énergie

Le projet local au service des transitions

Notre commission aborde les enjeux de l'aménagement du territoire de manière transversale. Il s'agit de promouvoir un aménagement qui intègre les enjeux environnementaux, énergétiques, économiques et sociaux tout en portant un soin à rester attaché au projet local.

Le projet local, car chaque Parc est différent mais tous ont pour objectif de répondre aux besoins des habitants à partir des ressources du territoire notamment sur les questions : d'habitat, d'alimentation, de nature, de mobilité, de santé, de culture, et de production d'énergie.

C'est dans cet esprit que nous conduisons nos actions cette année. Depuis les actions de lobbying, notamment sur la Loi relative à l'Accélération des énergies renouvelables, le suivi législatif du ZAN (Zéro artificialisation nette) ou encore la préparation de la décentralisation du pouvoir de police sur l'affichage publicitaire. Dans cette période où les projets se multiplient avec parfois un manque de cohérence avec nos chartes, il nous semble pertinent de faire un état des lieux de l'élaboration et de la prise en compte effectives des avis émis par les Parcs.

Quelques priorités que nous pouvons mettre en avant pour l'année 2023 :

La définition des bonnes conditions de déploiement des énergies renouvelables dans les Parcs et notamment concernant leur compatibilité avec les enjeux paysager et de préservation de la biodiversité.

En complément nous allons réaliser une étude sur la relation entre les Parcs et les syndicats d'énergie et une étude sur la précarité énergétique dans les Parcs naturels régionaux.

Nous pourrions continuer à nous appuyer sur nos nombreux partenaires énergétiques afin de mettre à l'honneur les bonnes pratiques (EDF, ENEDIS, GRTGAz, RTE, ENGIE et bientôt sans doute OMEXOME).

Un Séminaire technique annuel Energie Climat dans le Gatinais Français du 24 au 26 mai sur l'axe "Les Parcs : une réponse fine aux défis des transitions".

Nous souhaitons également accroître nos liens avec l'enseignement supérieur notamment au travers des ateliers « Hors les Murs », poursuivre la limitation des pollutions lumineuses et apporter notre soutien au renouvellement de la démarche EcoQuartier.

Poursuivre les travaux sur la rénovation du bâti et les filières de matériaux biosourcés avec un accent particulier sur la construction terre et chanvre. La rénovation du patrimoine bâti reste une grande priorité sur nos territoires.

Il est également très important que nous progressions sur la question du carbone. Je sais que cela tient à cœur au président. Les dispositifs se mettent en place, il est important que les PNR en prennent la mesure et puissent se positionner dans le cadre d'une stratégie territoriale.

La Fédération depuis 2022, est également investie dans le Plan Avenir Montagne grâce au soutien de l'ANCT. Cela nous permet à la fédération de venir en appui des lauréats à partir de l'excellence des politiques conduites par les Parcs. Mais au-delà du plan nous avons à cœur de proposer aux nombreux Parcs de montagne un espace de réflexion et de discussion en lien avec les enjeux qui leurs sont spécifiques.

Le réseau aménagement du territoire organise une quinzaine de webinaires mobilisant chacun une centaine de participant. Les synthèses et supports sont à retrouver en ligne sur le site internet de la Fédération. La plateforme numérique « Habiter Parc », qui structure l'offre du territoire autour des questions du cadre de vie se déploie progressivement.

Je vous rappelle que 2023 sera l'année des 30 ans de la loi paysage ! Ce texte a donné une portée juridique à la charte des Parcs naturels régionaux. Du 18 au 20 octobre, la Fédération organisera à Strasbourg et dans le Parc des Vosges du Nord un séminaire « Les territoires célèbrent les 30 ans de la loi paysage »

Pour finir, du 7 au 9 décembre, un voyage à destination des élus et des agents dans le Vorarlberg, région d'Autriche à la pointe sur l'architecture, la filière bois, l'urbanisme et la structuration locale de l'offre alimentaire.

Vice-Présidents : Patrice Marchand (Oise Pays de France), Stéphane Rodier (Livradois-Forez)

Directeurs référents : Séverine Casasayas (Pyrénées catalanes), Laure Galpin (Luberon)

Vie culturelle, social et éducation, présenté par **Jean-Jacques Boussaingault**, président de la commission vie culturelle, social et éducation

Cette commission couvre de nombreux sujets potentiellement et les moyens restent encore limités. Les attentes du réseau et notamment des collègues en charge de la culture et de l'éducation sont fortes et se traduisent par une excellente participation aux séminaires que nous organisons (l'année dernière en Corse). Nous sommes soutenus par le ministère de la

culture dans le cadre d'une convention pluriannuelle et allons essayer d'accroître nos relations avec le ministère de l'éducation en 2023 pour mettre en œuvre la convention tripartite que nous avons signé avec eux et avec le ministère de la transition écologique.

Parmi les actions prévues en 2023 nous pouvons citer :

L'édition jeunesse en lien avec la commission communication.

La collaboration avec la prestigieuse maison d'édition Casterman, donnera lieu à un très bel ouvrage illustré. Sa lecture pourra être autonome ou dans le cadre de projets éducatifs. D'une envergure nationale, il comprendra des déclinaisons thématiques, en lien avec les enjeux contemporains (transitions, pertes de biodiversité, capacités de résilience). Ces thèmes seront abordés de façon positive et seront illustrés par des exemples issus des missions des Parcs.

La poursuite des ateliers avec l'IREST qui portent sur le patrimoine immatériel et la valorisation du guide des bonnes conduites du Patrimoine culturel immatériel dans les Parcs

Cette action qui permet de réaliser des inventaires s'appuie sur un appel à manifestation d'intérêt en direction des Parcs

2023 verra aussi la restitution des deux expérimentations conduites entre 2021 et 2023 portant sur la création musicale dans les Parcs

La participation au projet expérimental des FAMILLES À BIODIVERSITÉ POSITIVE, 10 Parcs sont impliqués pour l'année 2023 dans cette opération. Il nous tient à cœur de suivre ce projet en inter commissions.

Nouveau thème, nous allons travailler sur l'implication des jeunes dans le cadre de la révision des chartes de Parcs. Cela démarrera par une enquête visant à mieux connaître ce qu'il s'est déjà fait en la matière et les besoins que les agents auraient en la matière, un questionnaire en ligne a été diffusé aux Parcs.

Le séminaire aura quant à lui lieu la semaine du 6 au 10 novembre 2023.

Un appel à candidature va être lancé au réseau pour l'accueillir, le thème reste à définir.

Vice-Présidents : Dominique Allix (Monts d'Ardèche), Laurent Laroche (Brenne)

Directeurs référents : Olaf Holm (Montagne de Reims), Laurence Dervaux (Boucles de la Seine Normande)

Le Président remercie les intervenants et remercie tous les membres du Bureau et l'équipe de la Fédération.

Les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité le programme d'activités 2023.
--

Adopté à l'unanimité

10) Approbation du budget prévisionnel 2023 présenté par Jean Mangion, vice-président, chargé des finances

Le budget prévisionnel 2023 est de 3 907 360 €. C'est un budget en hausse de 3% par rapport au budget prévisionnel de 2022. Il est équilibré.

Ce budget a été préparé par l'équipe de la Fédération sur la base du programme d'activité de chaque Commission, puis examiné par le Bureau le 22 février 2023.

1. Les dépenses

Les **salaires, taxes et charges liées au personnel** représentent la part la plus importante des dépenses : 45%, soit 1 715 564 €, pour un effectif de 25 personnes.

Les dépenses en **prestations de services** représentent 691 670€ (18% des dépenses). Elles comprennent les frais liés aux éditions (magazine Parcs, actes de séminaires, ...), les supports de communication, ainsi que les études et prestations externalisées.

Les dépenses en **transport, missions et réception** sont liées aux déplacements et repas de travail organisés par la Fédération. Elles représentent 405 213 € (10% des dépenses).

Les **coopérations avec les Parcs et partenaires** permettent de compléter l'action de la Fédération, dans le cadre de partenariats. Elles représentent 286 681 € (15%).

2. Les recettes

Le budget a été élaboré sur la base des **cotisations** et de **27 conventions** de partenariats financiers.

- **Les cotisations** des 4 collèges représentent 1 227 910 € soient 31% des recettes prévisionnelles. Le Bureau propose une **évolution de 3%** par rapport à 2022, pour faire face à l'inflation. Cette évolution représente :
 - Pour le collège 1, les Parcs : + 25 887 €, soit en moyenne 446 € par parc
 - Pour le collège 2, les Régions : + 9 690 €,
 - Pour le collège 3, les associations d'élus : + 14 €
 - Pour le collège 4, les organisations nationales : + 14 € pour les établissements publics et +10 € pour les associations.
- **Les subventions des ministères ou des organismes publics** représentent 48% des recettes prévisionnelles (soit 1 888 723 €), dont 991 778 € du ministère en charge de l'environnement. Elles sont en cours de discussion. S'ajoutent des reports pour 63 865€ sur des opérations subventionnées en 2022 et non terminées.
- **Les contributions des entreprises publiques** : sont en augmentation avec l'arrivée d'un nouveau partenaires ce qui porte à 5% ces recettes prévisionnelles (soit 185 520 €).
- Les recettes sur les participations aux séminaires sont estimées à 172 500 € (hébergement et repas), sur la marque Valeurs parc naturel régional à 144 377 €. Les « autres participations » sont constituées des contributions des Parcs aux projets suivants : BD jeunesse avec Casterman et projet Outdoor vision avec le ministère des sports.

3. Le budget par action

Si l'on regarde la ventilation du budget sur les actions, par ordre décroissant :

- L'activité institutionnelle représente 659 364 € (17%)
- Les actions sur l'urbanisme, le paysage, le climat et l'énergie représentent 588 429 € (15%)
- Les actions sur la biodiversité représentent 504 067 € (13%)
- Les actions de communication représentent 453 671 € (12%)
- Le suivi des chartes, de l'évaluation, des syndicats mixtes représentent 425 513 € (11%)
- L'agriculture et la forêt : 369 480 € (9%)
- L'économie et le tourisme : 265 683 € (7%)

- La marque « Valeur Parcs » : 240 918 € (6%)
- L'international : 232 888 € (6%)
- La vie culturelle et l'éducation : 102 988 € (3%)
- La recherche et l'innovation : 64 360 €

En conclusion

Le budget 2023 est en sensible augmentation avec de nouveaux partenariats qui viennent conforter des actions qui montent en puissance. Il intègre également une hausse des charges liées à l'inflation, et la conduite des travaux de rénovation des locaux.

Il repose aussi sur la confiance et la solidité de nos partenariats actuels.

La force de notre Fédération fait aussi celle des Parcs : Il est essentiel que tous nos membres Parcs, Régions et Partenaires nationaux puissent soutenir cette ambition. Je vous remercie de votre soutien avec le vote de ce budget.

Le Président explique le pourquoi des augmentations, la situation continue d'évoluer et les 3% sont absolument nécessaires. La précédente augmentation des cotisations date de 2017.

Des conventions nouvelles font augmenter le budget mais aussi l'activité de la Fédération.

Délibération

L'Assemblée générale adopte le programme et le budget prévisionnel de 3 907 360 € établi sur les bases suivantes :

- **Cotisations**
 - Collège 1 (PNR) : évolution de +3 % de l'assiette générale, soit au total 888 798€
 - Collège 2 (Régions) : évolution de +3% du montant par parc (6 216 €), soit au total 331 647 €
 - Collège 3 (Associations d'élus) : évolution de +3% du montant par association, 497 €
 - Collège 4 (Partenaires) : évolution de +3%, soit au total 6 968 € (373€ pour les associations et 497 € pour les établissements publics)
- **Contributions spécifiques :**
 - Logiciel EVA : 1400 € par organisation bénéficiaire (PNM, PNx et OFB)
 - Marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900 € par Parc
 - Plateforme de commercialisation « Destination Parcs » : 3000 € par Parc
- **L'engagement des partenariats financiers inscrits aux recettes prévisionnelles.**

Les membres de l'assemblée générale approuvent le programme et le budget prévisionnel à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

11) Locaux

- a. **Information sur la réhabilitation 27 rue des Petits Hotels**, présenté par le Président

Présentation de photos récentes du chantier au 27 rue des Petits Hôtels et historique de l'achat et des travaux.

b. Rétrocessions entre parties communes et parties privatives : verrières, cave, accès copropriétaires

Les travaux de réhabilitation conduits par la Fédération au 27 rue des Petits Hôtels ont mis en évidence plusieurs sujets permettant d'optimiser sa propriété immobilière, dans le cadre de rétrocessions et acquisitions entre parties communes et parties privatives. Conformément à ses statuts (article 11), ces rétrocessions et acquisitions immobilières nécessitent un accord préalable de l'Assemblée générale.

Ces rétrocessions et acquisitions sont susceptibles de porter sur :

- Des portions de **couloirs et accès aux caves** actuellement parties privatives de la Fédération, soumises à des servitudes de passage pour l'accès aux caves des copropriétaires.
- Les **deux verrières** (grande et petite) et couvertures attenantes, dont la Fédération a l'usage exclusif. La Fédération finance actuellement la totalité de la réhabilitation et pourrait devenir propriétaire.
- Une **cave** d'environ 12m² mise à jour lors des travaux dans le sous-sol de la grande salle. Elle ne figure ni au cadastre, ni au plan détaillé de l'immeuble.

Délibération

L'Assemblée générale mandate le Bureau et le Président pour effectuer toute démarche en son nom et conclure dans les meilleures conditions rétrocessions et acquisitions au 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris.

Adopté à l'unanimité

Process indicatif :

- Etudes préalables : relevés, servitudes, méthodologie (lots, tantièmes)
- Accord de l'assemblée générale des copropriétaires (dont prix des rétrocessions)
- Acte notarié et modification du règlement général de la copropriété

Fin de l'assemblée générale